

aux autorités militaires, dont certaines autorités civiles se souciaient vraiment très peu.

Au cours de ce dîner, M. le Ministre chercha à convaincre l'ex-aumônier — dont, à son avis, la Belgique, ou bien le mouvement flamand, avait sans doute vraiment besoin — de refuser le calice. La réponse était à prévoir : Vandermeulen ne consentit pas à refuser — et, de nouveau, on eut l'occasion de parler de lui et de chanter ses louanges.

**Après l'interdiction des « Studiekringen » par le G. Q. G.**

**(Avril 1917) :**

**le « Frontpartij ».**

Pour aller à l'encontre de ce mouvement, dont le grave danger était évident, le Grand Quartier Général prit certaines mesures, comme une censure plus sévère pour les publications et comme la suppression des « cercles d'étude ».

À partir de ce moment, le mouvement devint entièrement clandestin et son organisation devint essentiellement révolutionnaire.

— Même parmi les officiers (subalternes), rares furent ceux qui se laissèrent détourner par la défense du G. Q. G. de l'assistance aux réunions des prétendus « Studiekringen ».

Ceux-ci étaient d'ailleurs camouflés de diverses façons. C'est ainsi que le « moderator » spirituel du « Studiekring P. » réunit les hommes de son bataillon et les incita à continuer à assister aux réunions, disant qu'en cas de découverte ils n'avaient qu'à prétendre qu'il s'agissait d'une réunion de la « Ligue du Sacré-Cœur ». Je cite le fait comme typique, tout en mettant en garde contre les exagérations auxquelles il a donné lieu.

Aux réunions du « Studiekring P », on continuait à instruire les soldats sur la question flamande. On y parlait « du joug qui les tenait courbés depuis des années », et on tirait la conclusion que « le moment opportun était arrivé pour protester avec véhémence contre les agissements du gouvernement. » On y signalait qu'« à Oostvleteren, il existait un « Legerkomiteit » (comité d'armée) où l'on discutait tous les griefs formulés par les Flamands ».

On y disait qu'« à la nomination d'un officier, sous-officier, caporal qui ne possédait pas la langue flamande, il serait envoyé une lettre de protestation par les soins du « Legerkomiteit » au ministère de la guerre ».

Dans les autres unités, qui obéissaient d'ailleurs au même mot d'ordre, les choses se passaient d'une façon analogue.

Cette action occulte ne manqua pas d'avoir un effet déplorable sur

l'esprit des hommes, à tel point que des actes collectifs d'indiscipline furent commis. L'autorité militaire, qui ne pouvait en aucun cas les tolérer, voulut en connaître les causes.

Grâce à des personnes tout-à-fait dignes de foi et qui furent intimement mêlées aux faits dont il va être question, nous avons pu obtenir les détails suivants sur les résultats d'une enquête effectuée à la 10<sup>e</sup> Brigade.

Les inculpés, selon le mot d'ordre, commencèrent par se défendre d'avoir proféré « des paroles qui fussent de nature à pousser à la désobéissance ou à la désunion », et prétendirent « avoir parlé dans un sens moralisateur au sujet de la conduite privée, des lectures à choisir, de l'amour de la patrie ».

Mais la vérité ne pouvait manquer d'éclater. D'après ce qu'on apprit ensuite dans le cantonnement, le sergent C., Omer, finit par devoir reconnaître qu'il avait parlé des injustices dont les Flamands étaient les victimes. Son frère, le brancardier C., Lambert, dût reconnaître avoir poussé les soldats à la *désobéissance* envers les gradés ne connaissant pas le flamand, et cela parce que, avait-il dit, c'était un droit. Il avait déclaré avec fierté, qu'il était Flamand d'abord et Belge ensuite, et qu'il *attachait à cette dernière qualité une valeur négligeable*. Il s'était encore déclaré entièrement partisan des revendications exposées dans la « Lettre ouverte au Roi », dont il sera question plus loin (séparation administrative, création de régiments flamands et wallons). Cette lettre, tirée à un grand nombre d'exemplaires, avait été lue au cours d'une de ces réunions « moralisatrices » par le brancardier-prêtre G. qui, pour atténuer la portée de l'acte accompli, avait prétendu à l'enquête n'en avoir exposé « que les passages les moins violents ».

De même, toujours selon le mot d'ordre, tous les militaires interrogés s'étaient défendus « d'avoir répondu à une convocation » et avaient prétendu « s'être trouvés incidemment au milieu d'un groupe assez nombreux de soldats où ils avaient éprouvé le besoin de prendre la parole. »

Mais les *faits* détruisaient ces affirmations. Alors que P., propagandiste acharné, n'avait trouvé que cette réponse bien compromettante : « *Je ne sais pas qui m'a convoqué* », le brancardier-prêtre G. avoua avoir vu venir P. à la conférence avec *un groupe d'une quinzaine de soldats*. Or, le ham-au où se tint la réunion n'était pas le cantonnement de P., mais était situé à une demi-heure de là. D'autre part, deux auditeurs occasionnels et presque illettrés, interrogés comme les autres, avaient déclaré avoir assisté à la conférence, parce qu'ils avaient rencontré à des endroits différents deux groupes disant se rendre à une conférence flamande.



Plus de doute donc, on avait affaire à un mouvement *organisé*. La preuve que cette organisation était *révolutionnaire*? Acculé par deux contradictions dans sa déposition, le brandardier-prêtre G. avait fini par avouer : 1<sup>o</sup>) qu'il existait une organisation flamande dans chaque unité, ou fraction d'unité, depuis la compagnie jusqu'à la division ; 2<sup>o</sup>) que cette organisation était suivie par la majorité des soldats ; 3<sup>o</sup>) que les meneurs avaient sur ces soldats une influence telle que ces derniers obéiraient aux injonctions de l'organisme. Il avait ajouté que rien n'était fait qui fût de nature à nuire à l'intérêt du pays, mais avait répété aussi, que l'autorité du parti flamingant était de taille à déchaîner un mouvement : « Si, lorsque la Flandre sera dégagée, ordre est donné aux soldats, par les chefs de notre organisation, de déposer les armes et de ne plus combattre, ils le feront. »

Il n'était pas le seul à déclarer ceci. Au cours d'une visite à son ami Vl., Cyrille, du D. O. A. H., au Havre, le caporal G. dit également : « Si, à dix heures, ordre était donné de déposer les armes, à midi l'affaire serait réglée. » Et Vl., Cyrille, pour sa part, déclara à des hommes de son unité : « Il n'est plus possible d'enrayer le mouvement. Il se peut donc que les revendications flamingantes obtiennent satisfaction encore pendant la guerre. D'ailleurs, une fois les Flandres libérées, les Flamingants pourront imposer leurs conditions et refuser de combattre si le gouvernement ne leur accorde pas satisfaction à ce moment. »

Choses remarquables, à titres différents :

1<sup>o</sup> Ces militaires, qui s'expriment ainsi presque au même moment, appartiennent à des milieux différents, à des unités très éloignées les unes des autres.

2<sup>o</sup> La plupart des braves garçons qui assistaient aux réunions clandestines ne comprenaient pas ce que les agitateurs, des intellectuels, leur exposaient. « Ils parlaient, disaient-ils, en un langage bien trop littéraire, qui n'est pas à notre portée. » Mais, ce qu'entre autre ils avaient cependant compris et retenu, c'est que « *les soldats avaient le droit de ne pas exécuter les ordres données en français.* »

Et nous ne sommes encore qu'en automne 1917...

Voici l'organisation du « frontpartij », d'après les nombreuses déclarations concordantes de militaires qui en firent partie.

D'ailleurs nous allons encore avoir dans la suite, de ceci comme du reste, une autre preuve, tout-à-fait irréfutable.

Un délégué par compagnie, un par bataillon et par régiment ; un ou plusieurs délégués par D. I. (division d'infanterie) et par D. A. (division d'armée), et des délégués au « *Legerkomiteit* », « L. K. » (comité

d'Armée). Ces délégués étaient, autant que possible, recrutés parmi les intellectuels ou les gradés.

Les délégués de compagnie rendent compte aux délégués de bataillons ; ceux-ci aux délégués de régiments, qui tiennent au courant les représentants des D. I. et D. A.

Un comité supérieur régit tout ce qui concerne le mouvement : c'est le « *Legerkomiteit* », composé d'un ou de plusieurs délégués par D. A. Les représentants des D. I., régiments, bataillons et compagnies pouvaient être invités à assister aux séances du comité d'Armée. Il arrive aussi que celui-ci invite des intellectuels n'ayant aucun mandat. Après chaque réunion du « L. K. », les chefs de bataillon, instruits par les délégués de régiment, se réunissaient en sous-comité ; ensuite se réunissaient les chefs de compagnie, pelotons, sections, qui eux communiquaient — à leur façon — les comptes-rendus aux Flamands de leur fraction.

Les délégués de compagnie et de bataillon se réunissaient ordinairement dans les cantonnements, ou même dans les champs. [Pour le groupe concordant avec le « *Studiekring P.* », des réunions de chefs de compagnie eurent lieu à *Vinckem* en face de l'église, à *Isenberghe* au café « *In de Zwaan* », à *Leysele* au café « *In Vlaanderen* », à *Woesten* dans une prairie près du moulin, à *St Sixte* dans les bois. — P. fut d'abord chef de régiment, puis chef de D. I.] — Les réunions des délégués des régiments, D. I. D. A. et comité d'Armée se tiennent toujours dans un local qui varie d'emplacement selon le secteur occupé. Ces séances, et notamment celles du comité d'Armée, se sont tenues, entre autre, dans les locaux suivants :

À *Pollinchove*, une baraque en bois derrière l'école brûlée ;

à *Wulveringham*, dans un café coin des routes du Zwaantje et du Doodemanhoek ;

à *Isenberghe*, chez un tailleur ;

à *Eggewaertscappelle*, dans une maison au Zandekemolen, près du moulin ;

à *Alveringham*, chez le vicaire *Verschaeve* ou chez l'instituteur communal ;

à *Stavele*, à l'école des sœurs ou chez un tailleur, route de l'église vers Crombeke ;

à *Leysele*, dans un café en face de l'église ;

à *Bulskamp*, chez l'instituteur ;

à *La Panne*, au Grand Hôtel ;

à *Hondschoote*, rue du Nord.

À l'extérieur du local où se tenait la réunion, il y avait toujours quelqu'un faisant le guet. Toute personne non avertie qui aurait été



amenée à y pénétrer, aurait cru à une partie de plaisir organisée entre militaires. Ordinairement on y faisait de la musique (piano et chant), on prenait un verre, etc.

La devise du « frontpartij » était : « Omver en er over ! » (Renverser et passer par-dessus !)

Le chef du « frontpartij », appelé « *Ruwaard* », était le caporal **Debeuckelaere** Adiel, du 5<sup>e</sup> du 22, avant la guerre professeur d'Athénée Royal, à présent **membre de la Chambre des Représentants de Belgique**.

Plus d'une fois nous nous sommes demandé, comment il se faisait que tant de soldats déclarent n'avoir entendu parler que très vaguement du « frontpartij » et de ses œuvres, alors que celui-ci prétend qu'au moins les sept ou huit dixièmes de l'armée des tranchées obéissaient à sa loi. Nous y trouvons cette double explication :

1<sup>o</sup> Quant le « frontpartij » parle de ces sept et même huit dixièmes, il *ment*. Ou bien, il ment inconsciemment, parce qu'aveuglé par son fanatisme, ou parce qu'ignorant, dans sa naïveté romantique, de la vraie mentalité du soldat belge, même foncièrement flamand. Ou bien, il ment consciemment, dans un but de propagande.

*Quoiqu'en réalité, comme ils ne cessent de le répéter, l'armée belge combattante se composât de 80 % à 85 % de Flamands, ce ne fut vraiment qu'à la 1<sup>e</sup> et à la 2<sup>e</sup> Division d'Armée que le « frontpartij » eut de l'influence. Ils avaient aussi, bien certainement, des hommes et même des groupes dans les autres divisions, mais ici ils étaient tellement en minorité, qu'il eût été dangereux pour eux, et cela à cause de leurs propres compagnons d'armes flamands, de tenir des propos ou de commettre des actes suspects au point de vue national. D'autrepart, la cavalerie, l'artillerie, le génie, et même les carabiniers et les chasseurs-à-pied, c'est-à-dire les formations où existe un esprit de de corps plus prononcé, furent moins atteints (même à la 1<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> D. A.) que l'infanterie de Ligne.*

2<sup>o</sup>) Les agitateurs et leurs affiliés ne s'ouvraient *qu'à ceux dont ils croyaient pouvoir être sûrs*, mais agissaient néanmoins en même temps sur les autres, *en exploitant des griefs, réels ou fantaisistes, qui n'avaient aucun rapport avec la question linguistique*. Et cela réussit aussi longtemps que notre soldat, foncièrement honnête, ne s'aperçut pas de la supercherie.

Les « Studiekringen » avaient été supprimés par le G. Q. G.. La censure était plus sévère pour les publications, notamment pour les journaux (« *De Belgische Standaard* » et « **Ons Vaderland** ») et pour les « *feuilles de tranchées* ».

Bien naturellement, tout ce qui touchait de près ou de loin le flamigantisme était devenu suspect, et était menacé de surveillance. (Est-il besoin d'ajouter qu'il y eut ici, de la part des services de surveillance, des exagérations et des erreurs regrettables? — tout comme, par contre, un manque de fond et de souplesse non moins regrettable, dû surtout au fait, que les gens chargés de la lutte contre ce mal essentiellement *politique* et des personnages presque exclusivement *intellectuels* n'avaient, à de très rares exceptions près, ni la préparation générale, ni la préparation particulière (en matière flamande), ni l'idéalisme requis.)

Les dirigeants du « frontpartij » eurent donc recours à de nouveaux moyens : les inscriptions murales, les tracts anonymes, les manifestations.

### Inscriptions murales.

Le « Vlaanderens Weezang aan den Yzer » (*Yzer-Reeks n° 5, p. 75*), en parle dans ces termes :

« Là où les flamingants ne pouvaient plus élever la voix, le mot écrit parlerait. On organisa des expéditions nocturnes dans chaque village, dans chaque lieu de cantonnement. Des petits groupes d'hommes croisaient les rues, *armés de la baïonnette ou du revolver* et pourvus, au surplus, d'un morceau de craie ou d'un pot de couleur avec une brosse. Et le lendemain les officiers ahuris pouvaient lire sur chaque façade de maison :

*Flamands, votre sang exige justice !*

*40.000 Cadavres flamands crient vengeance !*

*Flamands, levez-vous hors de votre oppression !*

*La mouette vole, tempête en mer !*

*Nous exigeons : le flamand dans l'armée,*

*le flamand dans l'enseignement,*

*le flamand dans l'administration !*

*Pas de droit — pas de sang !*

et d'autres encore.

Les auteurs ne purent jamais être découverts, quoique le service de sûreté fit des efforts surhumains. — Ils dûrent s'en tenir à faire effacer chaque matin les inscriptions par les soins de la gendarmerie. Les gendarmes eurent un succès de rire inouï ;..... »

Dans la nuit du 13 au 14 août 1917, alors que la 10<sup>e</sup> Brigade, dont nous avons déjà parlé, était cantonnée à et près de Gravelines, des inscriptions furent apposées sur les murs de divers immeubles de cette localité, notamment :

A

V V C

V

*Flamands, exigez votre droit.*

*85 % de Flamands dans l'armée.*

UN

# Livre Noir

DE LA

TRAHISON ACTIVISTE

PAR

RUDIGER

---

“ LE JOURNAL DES COMBATTANTS „  
ORGANE OFFICIEL DE LA  
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS  
11, QUAI DU COMMERCE, 11  
BRUXELLES



## PRÉFACE

---

Ce livre traite des trahisons commises au cours de la guerre par des soldats belges, victimes du maximalisme flamingant, dans les camps de prisonniers en Allemagne et au front de l'Yser. Ce n'est qu'après de longs mois d'hésitation, et après en avoir par deux fois reculé la publication (la première fois vers novembre 1919, la seconde fois en mars 1920), que je me suis décidé à le faire paraître, ne pouvant me résoudre à contribuer indirectement, par mon silence, à des manœuvres qui mènent à la ruine du pays. Je n'accomplis pas ce devoir sans profonde tristesse : parmi ceux que j'accuse, il y en a plus d'un que je voudrais pouvoir estimer, et la cause flamande qui leur fit commettre leurs crimes, reste la mienne.

Est-ce assez dire que les errements des uns ne m'aveuglent pas sur les fautes des autres ?

J'aurais préféré écrire en ma langue maternelle, mais ai cru devoir y renoncer pour des raisons pratiques.

J'ai tenu à user d'indulgence envers les personnes moins gravement compromises, en passant leurs noms sous silence.

*Une enquête sérieuse fournira la preuve de tout ce qui est avancé dans ce livre, fruit de longues et minutieuses recherches à caractère purement personnel et privé.*

Puisse mon humble et ingrat travail contribuer à délivrer la cause flamande d'individus qui la déshonorent !



## Aux Combattants.

*Camarades,*

*En terminant ce livre, je me trouve triste d'avoir dû remuer tant de choses écœurantes. Mais n'était-ce pas un devoir d'arracher le masque aux ennemis de la patrie ? N'est-ce pas toujours un devoir de proclamer la vérité ?*

*Avais-je le droit, comme Belge et comme Flamand, de parler en cette matière ?*

*Pendant la guerre, en Allemagne — où il y avait du danger à le faire — j'ai ouvertement prêché la fidélité au pays et au Roi. Depuis la guerre, en Belgique — où il y avait quelque danger à le faire — je n'ai pas hésité à me conduire en bon compagnon envers des flamingants imprudents, mais honnêtes. Enfin, n'ai-je pas moi-même été l'objet de menées sournoises et haineuses de la part de compatriotes sans discernement et sans caractère, parce que l'activisme ne m'empêcha nulle part et jamais de me sentir « Flamand ».*

*Camarades flamands,*

*Pour que, tous ensemble, fiers de notre Droit, nous puissions commencer le travail de justice et de pacification, il nous est un devoir, une nécessité, de poser un glaive nu entre nous autres et la triste bande des perdus. Alors nous réussirons, sûrement ! Par-dessus les têtes des semeurs de discorde et des arrivistes ! Pour le salut et du peuple flamand et du peuple wallon, dont les cœurs droits sont frères et ne demandent qu'à loyalement s'entendre. — Pour ma part, je n'ai jamais failli pour la Belgique : n'est-ce pas un gage que je ne faillirai jamais non plus pour les droits sociaux imprescriptibles du peuple flamand ?*

*Camarades,*

*J'ai l'impression de partir en mission, tout seul, par une nuit noire, au milieu des lignes ennemies. Vous seuls, vous savez ce qui se passe en ce moment-là dans le cœur du soldat. Il le fallait !... Mais lorsque, dans quelques heures, vous entendrez sauter la position ennemie, camarades, je vous en supplie, alors, tous, montez une fois encore à l'assaut ! Le pays, c'est nous autres ! Le pays n'a que nous pour oser et pour avoir du cœur ! Et lorsque, nous autres, nous disons : « Nous voulons ! », tous savent que le*

*chemin mène tout droit, et que la fin est honnête et élevée. Car dans le sang et dans le feu nos âmes se sont épurées à l'état de l'or le plus pur, et dans le grand vide de la Mort nos poumons ont exhalé les derniers germes de la mesquinerie et de l'égoïsme, pour se gonfler ensuite de l'éther léger de l'idéal et du sacrifice ! Debout, camarades ! Allons-y ! C'est pour la patrie, c'est pour nous-mêmes, c'est pour tous nos camarades qui sont restés là-bas !*

*Et si bien des personnages responsables restent indifférents ou complices, nous avons encore notre bon Roi, notre Chef de l'Yser, qui, au milieu des ministres, qui passent, et des Représentants du peuple, qui trop souvent ne représentent qu'eux-mêmes, saura encore mener la Belgique à l'Honneur et à la Victoire, parce qu'il est le Roi des Belges, et parce qu'il est Grand !*

*Rudiger.*

FIN.

---